



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 7 JANVIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MOTZ	CLERC Daniel	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

19 communes présentes

**Absents excusés :**

SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 DECEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4      Année : 2025  
Exécutoire le : 15 JAN. 2025  
Publiée / Notifiée le : 15 JAN. 2025  
Visée le : 15 JAN. 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### **Accord-cadre n°2024 – 056 : Achat de conteneurs de surface pour la collecte des matières incinérables et recyclables - Attribution**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération, est compétente pour la collecte des déchets ménagers. A ce titre, elle assure le renouvellement et le développement des équipements de pré-collecte tels que les bacs roulants et les conteneurs aériens.

Ces prestations de renouvellement et de développement font l'objet d'un accord cadre et sont exécutées par l'émission de bons de commande selon les besoins. Chaque bon de commande précise les prestations demandées et en détermine la quantité.

La durée du marché est fixée à 2 ans, reconductible 1 fois pour une durée de deux ans. L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum et avec un maximum fixé en valeur.

Il comprend deux lots

- Lot 1 : Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Il s'agit de renouvellement des bacs existants sur le territoire mais également l'équipement de nouvelles constructions.

Le montant maximum sur deux ans est de 30 000 € HT.

- Lot 2 : Fourniture, livraison, déchargement ainsi que mise en place de conteneurs aériens métalliques destinés à la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Il s'agit de renouveler les équipements existants et de développer les secteurs ne pouvant pas être équipés en conteneurs semi-enterrés ou de développer des nouveaux flux de collecte.

Le montant maximum sur deux ans est de 300 000 € HT.

La limite de réception des offres a été fixée au 25 novembre 2024 à 12h00. 2 offres ont été réceptionnées pour le lot 1. 3 offres ont été réceptionnées pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution (60% prix et 40% valeur technique), la commission d'appel d'offres réunie le 17 décembre 2024 propose de retenir :

- Lot 1 : Entreprise SULO
- Lot 2 : Entreprise ASTECH

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement (264 Collecte).

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'attribution de l'accord-cadre aux entreprises précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre et tous les documents nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 janvier 2025

Le Président,  
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 33</li><li>- Présents : 22</li><li>- Présents et représentés : 25</li><li>- Votants : 25</li><li>- Pour : 25</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 4 : Accord-cadre n.2024 - 056 : Achat de conteneurs de surface pour la collecte des matières incinérables et recyclables - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/01/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/01/2025

---

**Numéro de l'acte :** d5276 ( [voir l'acte associé](#) ) \

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250107-d5276-DE

---

**Date de décision :** 07/01/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)